Département des Vosges

COMMUNE DE GERARDMER

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Document graphique

Sud de la commune
au 1/5000eme

Pièce n°4.2.8

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : 26/06/2024

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativea@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 -
initiative25@orange.fr

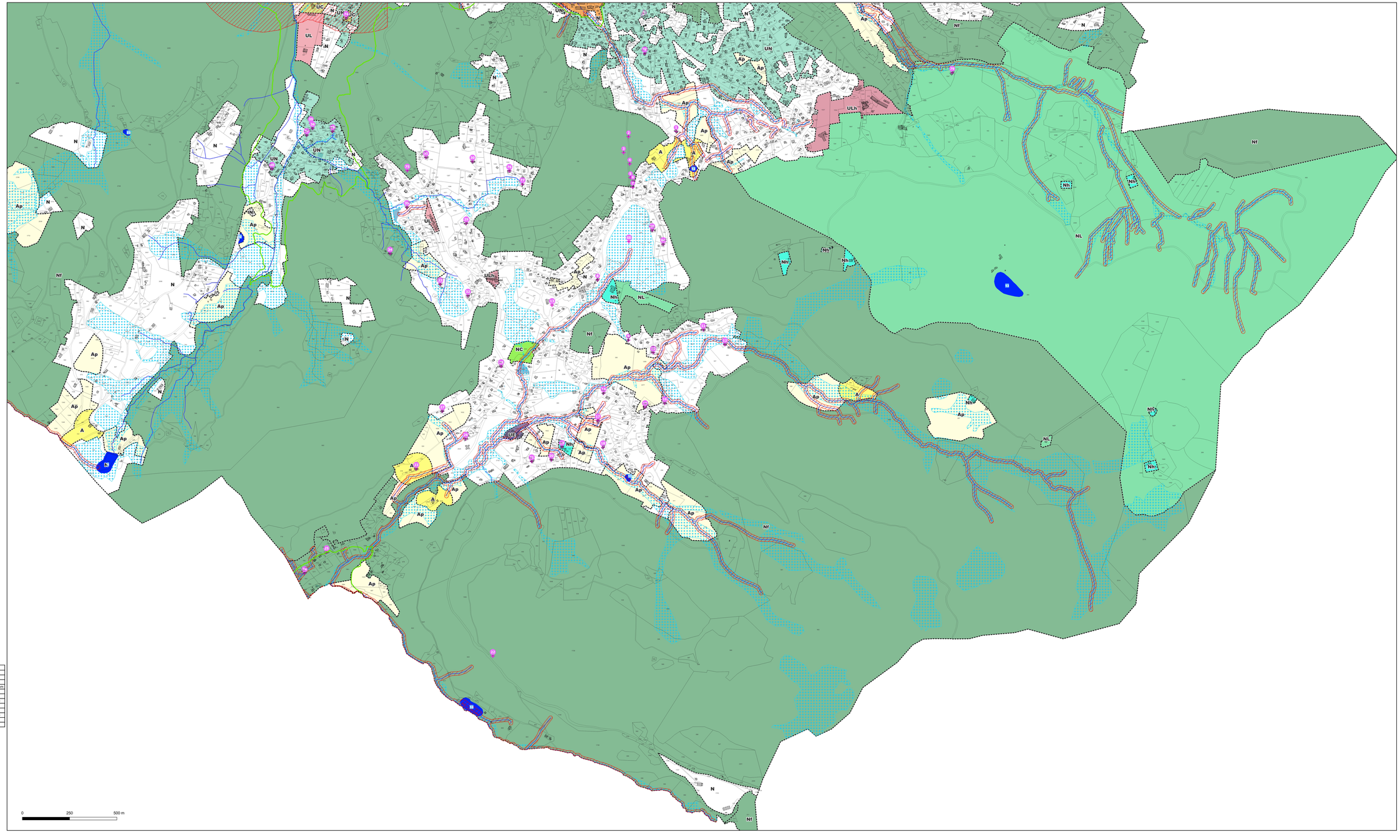

ZONES URBAINES

UV : Zone urbaine couvrant les secteurs urbanisés anciens et récents de la ville
- UV1 : Secteur de la zone UV correspondant à la ville ancienne
- UV2 : Secteur de la zone UV correspondant aux extensions plus récentes
- UV3 : Secteur au la zone UV correspondant au quartier Kléber

UN : Zone partiellement urbanisée au-delà du centre-bourg principalement située une altitude supérieure à 700 m ou à moins de 300m du périmètre du lac ou dans un périmètre de captage

UH : Zone urbanisée de façon diffuse

UE : Zone urbanisée destinée aux activités économiques

UL : Zone urbanisée à vocation de loisirs
- ULh : Secteur de la zone UL où sont autorisés les hôtels et les autres hébergements touristiques

UC : Zone urbaine réservée aux campings

ZONES AGRICOLES

A : Zone couvrant les terres favorables à l'activité agricole
- Ap : Secteur de la zone A au sein duquel sont interdites les constructions pour des raison paysagères

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle ou forestière
- Nf : Secteur de la zone N couvrant la forêt soumise au régime forestier
- NL : Secteur de la zone N réservé aux loisirs
- NLh : Secteur de la zone N réservé aux loisirs et pouvant accueillir des logements touristiques
- Nc : Secteur de taille et capacité d'accueil limité (STECAL) de la zone N réservé à un camping
- Nh : Secteur de taille et capacité d'accueil limité (STECAL) de la zone N réservé à l'hébergement et à la restauration
- Ngv : Secteur de taille et capacité d'accueil limité (STECAL) de la zone N réservé à l'accueil des gens du voyage

Protections

- Eléments patrimoniaux remarquables à protéger
- Végétaux de forte valeur écologique (article L.151.23 du CU)

Risques ou zones protégées

- Pour information : zone non constructible (loi montagne, DDT)
- Zones humides (source : Etude Wacogne)
- Cours d'eau non-busés
- Cours d'eau busés
- Mares (identifiant en lien avec la dérogation à la loi Montagne)

PPRI de la Vologne
- Zone bleue B1 : zone d'autorisation avec prescriptions spécifiques
- Zone bleue B2 : zone d'autorisation avec prescriptions spécifiques
- Zone rouge R : zone d'interdiction

Autres informations

- Schéma cyclable : circuits à créer ou à préserver (source : CEREMA)
- Limite des 700 m d'altitude (source : IGN)
- Lotissement des Xettes
- Préservation des commerces en rez-de-chaussée
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Emplacements réservés
- Secteur soumis à OAP
- Identifiants des secteurs soumis à une OAP sectorielle
- Identifiants des secteurs soumis à une OAP densification

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numero	Destination	Beneficiaire	Surface	Parcelle(s)	Rue
1	Ouvrage pluvial	Commune	608	D 863	Chemin du Cantonnier
2	Ouvrage pour le débordement de la Jamagne	Commune	4225	AM 68	Boulevard de la Jamagne
3	Création d'un sentier piétonnier avec la rue des Sources	Commune	180	AH 306, AH 442, AN 443	Rue des Sources
4	Valorisation des berges du ruisseau de Forgotte	Commune	4800	D 31, D 32	Chemin de la Basse des Rupts
5	Extension des équipements sportifs et de loisirs	Commune	2006	AE 182, AE 10	Quai du Lécle
6	Extension des équipements sportifs et de loisirs	Commune	4940	AE 309	Quai du Lécle
7	Création parkings pour CABE Espace Lac Faubourg de Rambervchamp	Commune	7820	AZ 119, AE 120	Faubourg de Rambervchamp
8	Aménagement Quai des bateliers	Commune	876	AH 112	Quai du Lac
9	Aménagement Parkings	Commune	1400	AM 350, AM 351	Boulevard d'Alsace
10	Aménagement Parkings	Commune	1867	AZ 124, AE 281	Faubourg de Rambervchamp
11	Ouvrage Pluvial	Commune	1419	F 1804	Chemin du Tour du Lac
12	Création de gratoirs, rue de la Haie Griselle	Commune	219	AN 243, AN 244	Rue de la Haie Griselle